

Au 31 décembre 2011, les centres de formation d'apprentis accueillent 436 300 apprentis, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2010. Cette évolution est la résultante de deux mouvements contraires : la baisse des effectifs d'apprentis dans le secondaire et l'essor de ceux dans le supérieur. Ceci a pour conséquence de modifier le public concerné avec une augmentation de l'âge moyen des apprentis et une hausse de la part des filles, les formations du supérieur étant plus tournées vers les spécialités des services, plus féminisées.

L'autre conséquence concerne l'Île-de-France avec une augmentation de 4,8 % des effectifs.

Le supérieur : moteur de la croissance de l'apprentissage en 2010 et 2011

Aurélie Demongeot, DEPP A1

Au 31 décembre 2011, 436 334 apprentis suivent une formation dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage sous tutelle pédagogique du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (Dom).

(voir l'encadré « Premières estimations au 31 décembre 2012 »).

L'apprentissage reste une voie de formation assez attractive, puisqu'il attire un nombre croissant d'apprentis alors que le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans – âge théorique des apprentis – a décliné entre 2009-2010 et 2010-2011 (respectivement - 0,5 % et - 0,4 %). Le poids de l'apprentissage, qui est la proportion des apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans, gagne 0,1 point en 2011 pour atteindre 5,2 % au niveau national.

L'APPRENTISSAGE DE NOUVEAU EN AUGMENTATION

Après une période de croissance soutenue entre 2003 et 2007, puis une phase de stagnation entre 2007 et 2010, le nombre d'apprentis repart à la hausse avec une progression de 2,4 % entre 2010 et 2011. Selon les premières estimations au 31 décembre 2012, l'évolution reste orientée à la hausse puisque le nombre d'apprentis augmenterait de 1,3 % entre 2011 et 2012

Diverses mesures ont permis à l'apprentissage de se développer.

Ainsi en mai 2011, une aide est accordée aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un jeune sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, aide qui compense les charges patronales.

Premières estimations au 31 décembre 2012

Une autre enquête, l'enquête n° 10, réalisée par le ministère de l'éducation nationale, donne au printemps de l'année *n* des résultats provisoires sur l'effectif d'apprentis au 31 décembre de l'année *n-1* par niveau et grand type de diplôme. D'après cette enquête, l'effectif d'apprentis au 31 décembre 2012 serait de 441 709, soit une croissance de l'ordre de 1,3 % par rapport aux estimations de l'année précédente, avec la répartition suivante : 187 208 apprentis au niveau V, 117 825 au niveau IV, 76 047 au niveau III, 23 410 au niveau II et 37 219 au niveau I. Le déclin des formations du secondaire se poursuit avec - 1,8 % pour le niveau V (principalement lié à la perte de 1 200 apprentis en CAP et 1 700 en BEP) et - 4,5 % pour le niveau IV (avec 1 500 apprentis de moins en BP et 5 000 en bac pro), et l'essor des formations du supérieur perdure avec + 12,7 % pour le niveau III (grâce aux 7 900 apprentis supplémentaires en BTS) et + 11,0 % pour le niveau I (avec un gain de 3 300 apprentis en master) et le niveau II.

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
Directrice de la publication :
Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction :
Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
DEPP, Département
de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot
75732 Paris Cedex 15
depp.diffusion@education.gouv.fr
ISSN 1286-9392



De nouvelles mesures (relèvement de 3 à 4 % du quota obligatoire d'alternants dans les entreprises de plus de 250 salariés sous peine d'un doublement de sanction) ont été prises pour développer l'alternance dans le cadre de la loi Cherpion de juillet 2011, afin d'atteindre l'objectif fixé d'un million d'alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) à l'horizon 2015.

DEUX TENDANCES OPPOSÉES : BAISSE DANS LE SECONDAIRE...

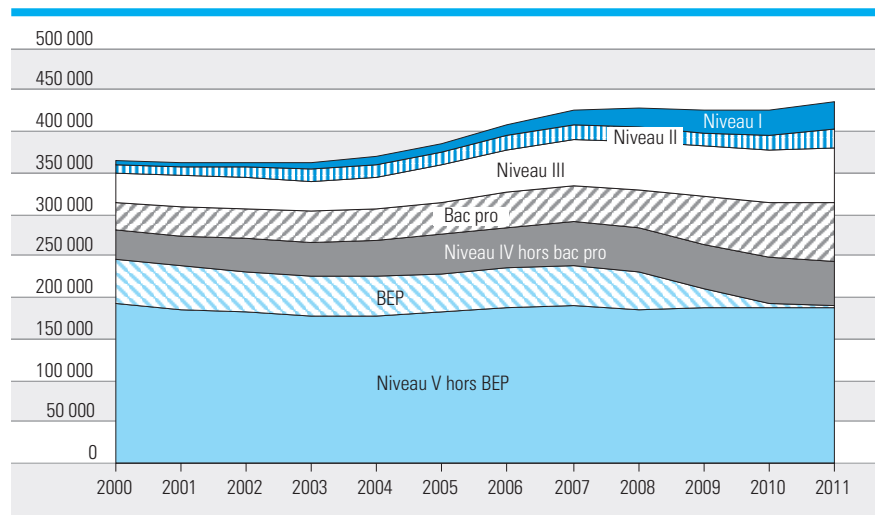
La croissance globale des effectifs d'apprentis masque des évolutions contrastées (*graphique 1, tableau 1*).

Bien qu'elles continuent de rassembler près de 72 % des apprentis, les formations de niveau inférieur ou égal au baccalauréat (niveaux IV et V) enregistrent une diminution de 0,5 % entre 2010 et 2011, après une baisse de 2,1 % entre 2009 et 2010.

Le CAP reste le principal diplôme préparé en apprentissage. Son effectif est stable depuis 2008 autour de 180 000 apprentis. Les autres formations de niveau V sont les certifications professionnelles, les mentions complémentaires et les BEP.

Suite à la réforme de la voie professionnelle, entraînant la disparition des BEP au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième à partir de la rentrée 2009 en

GRAPHIQUE 1 – Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation entre 2000 et 2011
France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR DEPP – Enquête SIFA

apprentissage, les formations préparant au BEP ont perdu près de 44 000 apprentis entre 2008 et 2011 (passant de 45 600 à 1 800 apprentis), alors que celles préparant au baccalauréat professionnel ont augmenté de 21 700 apprentis (passant de 46 900 en 2008 à 68 600 en 2011), soit un différentiel de plus de 22 000 apprentis. Plusieurs raisons peuvent expliquer la baisse globale du nombre d'apprentis. Parmi elles, le contexte économique difficile à partir de mi-2008 qui a peut-être freiné les entreprises à engager un apprenti, et le contrat sur trois années au lieu de deux qui peut décourager certains jeunes ou certains employeurs.

Le deuxième diplôme le plus répandu au niveau IV est le brevet professionnel qui oscille entre 46 000 et 48 000 apprentis entre 2009 et 2011. Les autres formations de niveau IV progressent au cours de la période pour atteindre 9 000 apprentis en 2011.

... ET HAUSSE DANS LE SUPÉRIEUR

La réforme Séguin en 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation – il était jusqu'alors cantonné au seul CAP –, ce qui rend possible l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Mais c'est seulement à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe vraiment.

TABLEAU 1 – Répartition et évolution des effectifs d'apprentis par diplôme préparé

France métropolitaine + Dom

	Diplôme	Effectifs			Évolutions en %			Poids de la formation en 2011 (%)	Part des filles en 2011 (%)
		2009	2010	2011	2009-2010	2010-2011	2009-2011		
Niveau V	CAP	177 290	176 956	177 298	-0,2	0,2	0,0	40,6	24,8
	BEP	22 539	4 320	1 763	-80,8	-59,2	-92,2	0,4	52,5
	Autres	9 938	10 581	10 499	6,5	-0,8	5,6	2,4	32,8
	Total	209 767	191 857	189 560	-8,5	-1,2	-9,6	43,4	25,5
Niveau IV	Bac pro	57 638	67 020	68 636	16,3	2,4	19,1	15,7	23,3
	BP	46 485	47 778	46 250	2,8	-3,2	-0,5	10,6	48,0
	Autres	7 777	8 220	9 002	5,7	9,5	15,8	2,1	39,3
	Total	111 900	123 018	123 888	9,9	0,7	10,7	28,4	33,7
Total secondaire		321 667	314 875	313 448	-2,1	-0,5	-2,6	71,8	28,8
Niveau III	BTS	48 093	49 965	55 136	3,9	10,3	14,6	12,6	37,5
	DUT	5 390	5 548	5 731	2,9	3,3	6,3	1,3	38,1
	Autres	6 049	6 561	6 326	8,5	-3,6	4,6	1,4	53,3
	Total	59 532	62 074	67 193	4,3	8,2	12,9	15,4	39,0
Niveau II	Licence	10 663	11 943	13 515	12,0	13,2	26,7	3,1	45,0
	Autres	6 724	7 246	8 247	7,8	13,8	22,7	1,9	50,6
	Total	17 387	19 189	21 762	10,4	13,4	25,2	5,0	47,1
Niveau I	Ingénieur	11 489	12 706	14 083	10,6	10,8	22,6	3,2	15,2
	Master	8 083	9 522	11 194	17,8	17,6	38,5	2,6	53,2
	Autres	6 584	7 914	8 654	20,2	9,4	31,4	2,0	48,2
	Total	26 156	30 142	33 931	15,2	12,6	29,7	7,8	36,1
Total supérieur		103 075	111 405	122 886	8,1	10,3	19,2	28,2	39,7
Total		424 742	426 280	436 334	0,4	2,4	2,7	100,0	31,8

Lecture : au 31 décembre 2011, 55 136 apprentis préparaient un BTS, soit une hausse de 14,6 % entre 2009 et 2011.

Source : MEN-MESR DEPP - Enquête SIFA

À partir des années 2000, la croissance s'accroît avec l'ouverture des licences et des masters suite à la réforme LMD (licence, master, doctorat).

Les formations du supérieur (niveaux III, II et I) qui accueillent près de 123 000 jeunes en 2011, soit 70 000 de plus qu'en 2000, continuent de croître à un rythme soutenu (+ 10,3 % entre 2010 et 2011).

Le supérieur reste ainsi le moteur de la croissance de l'apprentissage. Toutes les formations du supérieur gagnent des apprentis. Le principal diplôme est le BTS ; 55 100 apprentis le préparent en 2011 (+ 10,3 % par rapport à 2010). Les autres formations principales sont la licence, le diplôme d'ingénieur et le master, qui accueillent en 2011 entre 11 000 et 14 000 apprentis et qui enregistrent respectivement 13,2 %, 10,8 % et 17,6 % de croissance entre 2010 et 2011.

LES SPÉCIALITÉS DE LA PRODUCTION CONTINUENT À DOMINER

Lié au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, où les spécialités des services sont davantage représentées, le poids des spécialités de la production perd 0,2 point entre 2010 et 2011 pour atteindre 59,1 % (tableau 2). L'année précédente, la baisse était de 0,8 point.

Excepté au niveau I, la répartition entre les domaines de la production et des services s'inverse avec le niveau du diplôme préparé. Ainsi, la part du domaine de la production passe de 73,5 % au niveau V à 23,6 % au niveau II. L'exception du niveau I est liée à la présence des formations d'ingénieurs à ce niveau, qui relèvent majoritairement du domaine de la production. C'est aussi le cas des formations du secondaire, pour 67,5 % d'entre elles.

La production attire davantage les garçons, alors que les formations du supérieur sont plus tournées vers les services (60,2 %), spécialités plus féminisées.

Les diplômes du secondaire relèvent principalement des spécialités de l'alimentation, cuisine (17,2 %), du bâtiment (14,3 %), du commerce, vente (10,0 %) et de la coiffure, esthétique (8,6 %), alors que les diplômes

TABLEAU 2 – Effectifs d'apprentis par catégories et principaux groupes de spécialités au 31 décembre 2011

France métropolitaine + Dom

Principales spécialités	Effectifs			Poids (en %)		
	Niveau secondaire	Niveau supérieur	Tous niveaux	Niveau secondaire	Niveau supérieur	Tous niveaux
Domaines disciplinaires	37	2 574	2 611	0,0	2,1	0,6
Production	211 645	46 255	257 900	67,5	37,6	59,1
dont :						
Alimentation, cuisine	53 898	1 488	55 386	17,2	1,2	12,7
Bâtiment	44 823	642	45 465	14,3	0,5	10,4
Mécanique automobile	19 581	2 111	21 692	6,2	1,7	5,0
Électricité, électronique	17 078	5 583	22 661	5,4	4,5	5,2
Travail du bois	14 347	546	14 893	4,6	0,4	3,4
Structures métalliques	13 248	820	14 068	4,2	0,7	3,2
Services	101 766	74 057	175 823	32,5	60,3	40,3
dont :						
Commerce, vente	31 216	22 279	53 495	10,0	18,1	12,3
Coiffure, esthétique	26 873	575	27 448	8,6	0,5	6,3
Accueil, hôtel., tourisme	17 591	2 652	20 243	5,6	2,2	4,6
Comptabilité gestion	425	11 006	11 431	0,1	9,0	2,6
Informatique	0	7 908	7 908	0,0	6,4	1,8

Lecture : au 31 décembre 2011, 45 465 apprentis suivent une formation relevant du groupe de spécialité du bâtiment, dont 44 823 de niveau secondaire (niveaux IV et V).

Source : MEN-MESR DEPP - Enquête SIFA

du supérieur sont issus des spécialités du commerce, vente (18,1 %), de la comptabilité, gestion (9,0 %) et de l'informatique (6,4 %).

UNE ÉLEVATION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES

Le développement de l'apprentissage dans le supérieur a une double conséquence. D'une part, les apprentis sont de plus en plus âgés. Ainsi l'âge moyen passe de 18,7 ans en 2006 à 19,0 en 2009 et 19,2 en 2011. Les filles sont légèrement plus âgées, 19,7 ans en 2011 contre 18,9 ans pour les garçons. Entre 2006 et 2011, l'effectif des 19 ans et plus augmente et celui des 16-18 ans recule en lien avec la perte des 22 000 apprentis lors de la rénovation de la voie professionnelle. D'autre part, bien que l'apprentissage reste un univers très masculin, la part des filles est passée de 31,3 % en 2009 à 31,8 % en

2011. Elle varie selon le niveau du diplôme préparé en lien avec les spécialités de formation. En effet, excepté au niveau I, la part des filles est plus importante lorsque le niveau du diplôme s'élève. Ainsi, elle est de 25,5 % au niveau V pour atteindre 47,1 % au niveau II.

DE QUELLES FORMATIONS VIENNENT-ILS ?

Concernant les apprentis en première année de CAP, leur origine scolaire est stable entre 2010 et 2011. Environ 40 % étaient en classe de troisième générale ou d'insertion l'année précédente, 4 % préparaient un CAP sous statut scolaire, 4 % venaient d'une seconde générale ou technologique et entre 13 et 14 % préparaient déjà un CAP sous statut apprenti. Il peut s'agir de jeunes qui souhaitent se reconverter après une première année ne

Un recul du préapprentissage en CFA

Le préapprentissage est une formation en alternance sous statut scolaire pour une durée d'un an, partagé entre l'établissement de formation et des stages en milieu professionnel. L'âge théorique pour entrer en préapprentissage est de 15 ans. La formation peut se faire dans un CFA ou dans un lycée professionnel. Différents dispositifs de préapprentissage ont existé au cours du temps. Les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) existent depuis 1972, elles ont été complétées par les classes d'initiation préprofessionnelles par alternance (CLIPA) en 1993. À partir de la rentrée 2008, un nouveau dispositif a été mis en place : le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) qui doit remplacer l'ensemble des autres dispositifs du préapprentissage. Le DIMA est censé rendre celui-ci plus attractif. En effet, après avoir atteint son sommet en 2006 en comptabilisant près de 10 000 jeunes, le préapprentissage en CFA décline depuis pour arriver à moins de 7 000 jeunes en 2011. Entre 2010 et 2011, il perd 324 préapprentis, soit une baisse de 4,5 %. Comme l'apprentissage, le préapprentissage est une formation très largement masculine, mais qui se féminise au fil du temps ; en effet la part des filles passe de 22,1 % en 2009 à 23,0 % en 2010 et à 24,1 % en 2011.

correspondant pas à leurs attentes ou pour compléter leur formation. Ainsi, il est fréquent de réaliser un CAP charcutier après l'obtention d'un CAP boucher ou un CAP pâtissier après un CAP boulanger. En outre, 5 % étaient en préapprentissage (en CFA ou en lycée professionnel), formation en recul depuis plusieurs années (*voir l'encadré « Un recul du préapprentissage en CFA »*). En lien avec la réforme de la voie professionnelle, le recrutement a évolué pour les apprentis en première année de baccalauréat professionnel. Alors qu'auparavant l'entrée dans ce diplôme se faisait généralement après un brevet d'études professionnelles (BEP), le recrutement se fait désormais directement après la classe de troisième. La part de ceux venant de troisième est passée de 13 % en 2009 à 32 % en 2011, celle des apprentis venant d'un

BEP sous statut scolaire diminue de près de 14 points (de 19 % à 5 %) et de 20 points (de 22 % à 2 %) pour un BEP sous statut apprenti. La part des sortants de CAP sous statut apprenti est stable (12 à 13 %) contrairement à celle sous statut scolaire qui perd près de 3 points entre 2009 et 2011 et atteint 5 % en 2011. Près de 14 % des entrants en baccalauréat professionnel viennent d'une classe de lycée général ou technologique (seconde, première ou terminale) en 2011, ils n'étaient que 8 % en 2009 et 11 % en 2010. Les apprentis préparant un BTS viennent majoritairement de la voie scolaire, 21 % d'un baccalauréat professionnel, 30 % d'une classe de terminale générale ou technologique et 8 % d'une autre classe du supérieur sous statut scolaire (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles,

licence...). Un sur cinq vient d'une formation sous statut apprenti, dont 17 % après un baccalauréat professionnel en 2011. Un peu plus de 5 % étaient en emploi l'an passé.

DE FORTES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

L'apprentissage est inégalement développé sur le territoire français, cette répartition reflète l'engagement politique des conseils régionaux pour la formation professionnelle, mais aussi le tissu économique local et la capacité des entreprises à accueillir des apprentis. Au 31 décembre 2011, huit académies parmi les trente et une (Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Orléans-Tours, Paris et Versailles) forment chacune plus de 20 000 apprentis, dont Versailles qui en accueille 34 100. Ces huit

TABLEAU 3 – Répartition des apprentis par région, académie et niveau du diplôme préparé et poids de l'apprentissage parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans
France métropolitaine + Dom

Région	Académie	Effectifs au 31 décembre 2010			Effectifs au 31 décembre 2011			Poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans
		Total	Secondaire (niveaux IV et V)	Supérieur (niveaux I, II et III)	Total	Secondaire (niveaux IV et V)	Supérieur (niveaux I, II et III)	
Alsace	Strasbourg	15 041	11 287	3 754	15 484	11 225	4 259	6,1
Aquitaine	Bordeaux	18 096	14 540	3 556	18 518	14 446	4 072	4,7
Auvergne	Clermont-Ferrand	8 595	7 322	1 273	8 895	7 478	1 417	5,7
Basse-Normandie	Caen	10 837	9 292	1 545	10 883	9 135	1 748	6,0
Bourgogne	Dijon	11 282	9 649	1 633	11 218	9 419	1 799	5,8
Bretagne	Rennes	18 173	14 817	3 356	18 355	14 675	3 680	4,7
Centre	Orléans-Tours	19 758	15 707	4 051	20 338	15 740	4 598	6,7
Champagne-Ardenne	Reims	8 530	7 037	1 493	8 642	7 029	1 613	4,9
Corse	Corse	1 971	1 566	405	2 030	1 610	420	5,5
Franche-Comté	Besançon	10 138	7 706	2 432	10 349	7 747	2 602	7,0
Haute-Normandie	Rouen	13 839	10 783	3 056	13 865	10 543	3 322	5,7
Île-de-France	Créteil	23 118	14 391	8 727	24 416	14 433	9 983	4,2
	Paris	23 342	11 027	12 315	24 282	10 451	13 831	6,8
	Versailles	32 576	16 339	16 237	34 123	16 654	17 469	4,7
	Total Île-de-France	79 036	41 757	37 279	82 821	41 538	41 283	5,0
Languedoc-Roussillon	Montpellier	15 270	11 980	3 290	15 801	12 025	3 776	4,9
Limousin	Limoges	3 742	3 173	569	3 792	3 177	615	4,6
Lorraine	Nancy-Metz	15 989	12 331	3 658	16 485	12 205	4 280	5,3
Midi-Pyrénées	Toulouse	17 434	13 344	4 090	17 543	13 228	4 315	4,9
Nord - Pas-de-Calais	Lille	21 488	15 441	6 047	22 126	15 527	6 599	3,9
Pays de la Loire	Nantes	29 319	23 780	5 539	29 543	23 562	5 981	6,5
Picardie	Amiens	12 933	9 817	3 116	12 735	9 472	3 263	5,1
Poitou-Charentes	Poitiers	13 944	10 981	2 963	14 400	11 060	3 340	7,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Aix-Marseille	19 755	15 436	4 319	19 293	14 973	4 320	5,3
	Nice	12 333	10 363	1 970	12 479	10 323	2 156	5,2
	Total PACA	32 088	25 799	6 289	31 772	25 296	6 476	5,3
Rhône-Alpes	Grenoble	19 572	15 452	4 120	20 208	15 685	4 523	5,1
	Lyon	21 838	15 139	6 699	22 594	15 192	7 402	5,1
	Total Rhône-Alpes	41 410	30 591	10 819	42 802	30 877	11 925	5,1
France métropolitaine		418 913	308 700	110 213	428 397	307 014	121 383	5,3
Guadeloupe	Guadeloupe	1 558	1 253	305	1 465	1 177	288	2,6
Guyane	Guyane	368	368	0	465	440	25	1,2
La Réunion	La Réunion	3 855	3 275	580	4 177	3 373	804	3,3
Martinique	Martinique	1 586	1 279	307	1 523	1 137	386	3,1
Mayotte	Mayotte	NC	NC	NC	307	307	0	ND
France métropolitaine + Dom		426 280	314 875	111 405	436 334	313 448	122 886	5,2

NC : non concerné, Mayotte étant devenue un Dom en mars 2011, elle n'est rentrée dans le champ de l'enquête qu'à partir de la remontée au 31 décembre 2011.

ND : non disponible.

Lecture : au 31 décembre 2011, l'académie de Versailles accueille 34 123 apprentis dont 17 469 au niveau supérieur (niveaux I, II et III).

Source : MEN-MESR DEPP - Enquête SIFA

académies représentent plus de 45 % de l'ensemble total des apprentis (*tableau 3*). L'Île-de-France est la région la plus développée concernant l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Alors que les trois académies franciliennes ne représentent que 19 % de l'ensemble des apprentis, elles concentrent plus d'un tiers des apprentis du supérieur et 45 % des apprentis de niveaux I et II. Entre 2010 et 2011, le nombre total d'apprentis a augmenté de 2,4 %. Cinq académies enregistrent une baisse de leur effectif d'apprentis (*carte 1*).

Les académies qui connaissent une forte croissance sur cette période sont principalement celles qui sont assez développées dans l'enseignement supérieur, telles que Paris, Versailles et Créteil (entre 4,0 et 5,6 % de progression, soit 4,8 % pour l'Île-de-France) mais également la Guyane (+ 26,4 %) et La Réunion (+ 15,0 %) (*carte 2*).

Le poids de l'apprentissage parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans fait apparaître un autre classement. En effet, il varie entre 1,2 % et 3,3 % dans les Dom et atteint 7 % en Franche-Comté et en Poitou-Charentes.

Les académies qui accueillent le plus grand nombre d'apprentis ne sont pas celles qui ont le poids le plus élevé. Ainsi, le poids de l'apprentissage parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans est de 4,7 % pour l'académie de Versailles ■

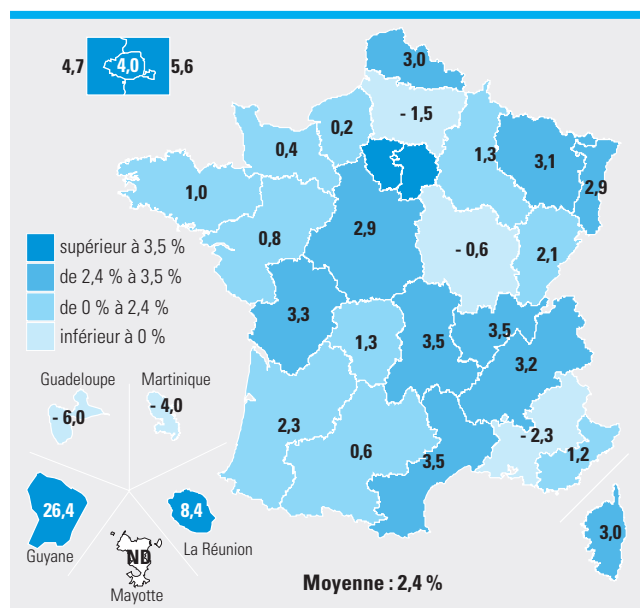
pour en savoir plus

– « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », Note d'Information 11.01, MEN-DEPP, janvier 2011.

www.education.gouv.fr/statistiques
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr

CARTE 1 – Évolution des effectifs d'apprentis entre 2010 et 2011

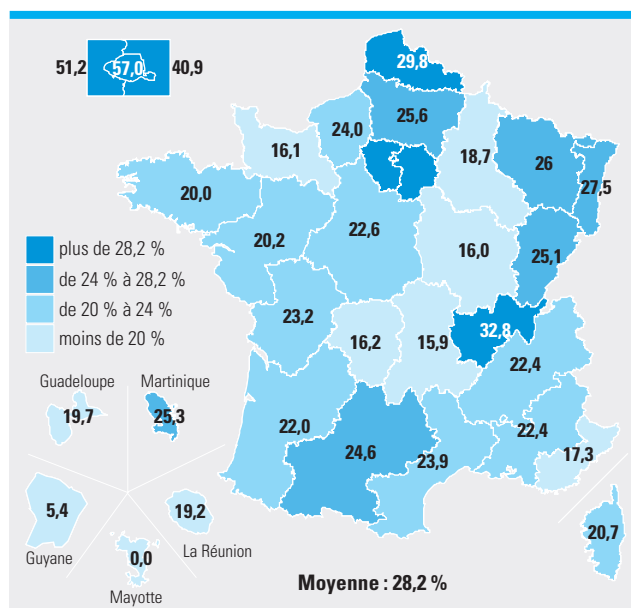
France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR DEPP - Enquête SIFA

CARTE 2 – Poids de l'enseignement supérieur parmi les apprentis en 2011

France métropolitaine + Dom



Source : MEN-MESR DEPP - Enquête SIFA

Source, champ et définitions

Source

Les données présentées sont issues du système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) mis en place au niveau national pour la remontée au 31 décembre 2006. Cette base nationale de données individuelles recense de façon exhaustive les apprentis inscrits et présents au 31 décembre de chaque année, en métropole et dans les Dom.

Mayotte étant devenue un Dom en mars 2011, elle rentre dans le champ de l'enquête à partir de la remontée au 31 décembre 2011.

Champ

Les établissements sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale accueillent 91,5 % des apprentis, ceux du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt 8,0 % ; le reste des apprentis est formé dans des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui des affaires sociales et de la santé.

Définitions

Apprenti : les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements

dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleurs handicapés.

CFA : Les centres de formation d'apprentis sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée.

Mention complémentaire : il s'agit d'un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et, éventuellement, général.

Certification professionnelle : il s'agit d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle délivré par l'État après avis des instances consultatives ou élaboré dans le cadre des branches professionnelles ou par des organismes publics ou privés de formation.